

1970 No. 3

II

ÉCHANGE DE NOTES (le 29 janvier 1970) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LA PARTICIPATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DU QUÉBEC À LA CONVENTION ENTRE ÉTATS DU NORD-EST POUR LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT (NORTH-EASTERN INTERSTATE FOREST FIRE PROTECTION COMPACT)

I

L'Ambassadeur du Canada au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique

AMBASSADE DU CANADA

N° 27

Washington, le 29 janvier 1970

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer aux conversations qui ont eu lieu entre les hauts fonctionnaires du Canada et ceux des États-Unis d'Amérique au sujet de la convention intitulée: North-Eastern Interstate Forest Fire Protection Compact.

Il me fait plaisir de vous aviser que le Gouvernement canadien a pris connaissance du texte et a consenti à ce que les Provinces du Nouveau-Brunswick et du Québec adhèrent à la convention. Conformément à l'autorisation accordée par le Gouvernement du Canada, le Gouvernement du Québec a signé la convention le 23 septembre 1969 et le Gouvernement du Nouveau-Brunswick désire la signer bientôt.

Le Gouvernement du Canada est d'avis qu'en conformité avec la loi canadienne, la signature de la convention par les Provinces du Nouveau-Brunswick et du Québec prend effet à la date du présent échange de Notes entre nos deux Gouvernements ou à la date de l'apposition de leur signature à la convention, selon celle de ces deux dates qui est postérieure à l'autre. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir confirmer que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique autorise ainsi l'extension de la convention à une compétence étrangère aux États-Unis d'Amérique.

Si le Gouvernement des États-Unis d'Amérique autorise l'extension de la convention à une compétence étrangère aux États-Unis d'Amérique, je propose que la présente Note, qui fait foi dans ses versions anglaise et française, et votre réponse à cet effet constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,
A. E. RITCHIE.

L'Honorable

William P. Rogers,
Secrétaire d'État,
Washington, D.C.